

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 20 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Frédérique BOUKO pouvoir à Hélène BERNAERT
- Philippe NEYRAT pouvoir à Betty BOULOGNE
- Sophie LEGAGNEUR pouvoir à Corinne MULLER
- Stéphanie MOLMY pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Matthias PASCHAL pouvoir à Ludovic LATRY

Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-4-2 : Affectation du résultat 2025

À la suite de la production du compte financier unique 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter définitivement le résultat de fonctionnement 2025 de la commune qui s'élève à **3 642 652.43 €** comme indiqué dans le tableau annexé.

- **561 425.36 €** en réserve au compte 1068
- **3 081 227.07 €** à l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'affectation du résultat 2025.

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 27 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GALBY

Le Maire,
Pascale LEBON

Affiché le : 04 mai 2026

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 062-216207589-20260427-2026_4_2-DE

